
Date de Convocation
20/04/2022
Date d’Affichage
21/04/2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-six avril à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Philippe
LAQUAY-PINSET, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT,
Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Rénald
DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS
Absents ayant donné procuration : Anne SEILLE, Xavier
GIRARD, Gilles RONSE, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE,
Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18
Présents 13
Votants 18

OBJET :

**Adhésion au
groupement de
commandes sur la
vidéoprotection**

Vu la délibération n°2021/044 du Conseil communautaire de
la communauté de communes Pévèle Carembault du 28 mars
2022,
Vu les dispositions de l’article L1414-3 du code général des
collectivités territoriales,
Considérant que la Communauté de Communes Pévèle
Carembault a proposé de constituer un groupement de
commandes pour la passation d’un marché public relatif à
l’acquisition, l’installation et la maintenance d’équipements
numériques, de vidéoprotection
Considérant que ce groupement permettra notamment :

- Aux membres de bénéficier des conseils et de
l’expertise d’une assistance à maîtrise d’ouvrage pour
la définition de leurs besoins, l’élaboration des
commandes, et le suivi des prestations ;
- De réduire les charges financières, en raison
d’économies d’échelle.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE
CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de
commandes.

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du
coordonnateur.

Où l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE PAR 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
pour 18 VOTANTS

D’adhérer au groupement de commandes pour la passation
d’un marché public relatif à l’acquisition, l’installation et la
maintenance d’équipements numériques de vidéoprotection

- D’autoriser son Maire à signer la convention
constitutive de groupement de commandes ainsi que
tout document y afférent
- D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer
le marché

Pour Copie Conforme,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

